

Classes, strates sociales et émergence de la « Petite paysannerie » à Saint-Domingue-Haïti (1640-1835)*

JEAN-BAPTISTE MARIO SAMEDY
Université d'Ottawa

SUMMARY

On the Saint-Domingue-Haïti social formation, there is a current theory explaining the Saint-Domingue Revolution as stemming from the Bourgeois French Revolution while insisting that the lower peasantry was not born until the end of 1805. This article wants to show that the Saint-Domingue Revolution is the result of the praxis of the struggles and alliances between certain indigenous classes and social Stratas. These struggles and alliances were supported by the intercolonial war between France, England, and Spain. In this picture, the lower peasantry appeared before 1805 in the complex network of colonialist esclavagist social relations of production of Saint-Domingue and continues to exist afterwards bringing about, with intensity, the problem of the Haitian Agrarian Revolution.

Commençons tout simplement par délimiter notre unité d'analyse dans l'espace et dans le temps. *L'espace*, c'est actuellement le territoire de la République d'Haïti (sans entrer dans les détails historiques de frontières entre cette nation et celle qui partage l'île avec elle: la Dominicanie). *Le temps*, il va de 1640 (date de la conquête de la Tortue, petite île située au nord de Saint-Domingue) à 1835 (année de l'apparition, en Haïti, des premiers contrats officiels signés entre

* Communication présentée au septième congrès annuel de la Société Canadienne d'Ethnologie, Montréal, 1^{er} mars 1980.

les propriétaires fonciers et les cultivateurs sous forme de métayage ou de fermage). Il est à noter, en passant, que *Saint-Domingue* est le nom de la colonie la plus florissante de la France qui acquiert son Indépendance en 1804 sous le nom indien *Haïti* («*terre montagneuse*»).

Notre *objet d'investigation* est l'évolution historique des classes et strates sociales et l'émergence de la «*petite paysannerie*» dans la formation sociale de Saint-Domingue-Haïti entre 1640-1835.

Nous nous proposons de montrer que c'est la dialectique de la lutte des classes et strates sociales, qui, à la lumière de la radicalisation des «*Marrons de la liberté*», aboutit au *passage* du mode de production «*colonial esclavagiste*» au mode de production «*colonial tributaire à Saint-Domingue (1793)*», et à celui du mode de production «*colonial tributaire à Haïti (1804)*» national tributaire et féodal en Haïti (1804).

C'est en 1640 qu'un certain Levasseur, appuyé par des aventuriers (flibustiers et boucaniers) et par le gouverneur français des îles de l'Amérique, le commandeur de Poincy, conquiert des mains des Espagnols la petite île de la Tortue située au nord de Saint-Domingue (De Vaissières 1909: 9). De cette époque jusqu'en 1804, après toute une série de combats défensifs ou offensifs engagés contre les Espagnols ou les Anglais et de Traités de paix signés avec eux, le gouvernement français se rend maître de la partie occidentale de Saint-Domingue (Charlier 1954: 10).

Cette conquête de la partie occidentale de Saint-Domingue, par l'état monarchique absolu de la France du XVII^e siècle, s'inscrit dans l'étape de l'accumulation primitive du capital (le mercantilisme violent et inhumain) et dans le contexte des conflits intercolonialistes entre la France, l'Angleterre et l'Espagne dans le Nouveau Monde, lesquels conflits jalonnent et le XVII^e siècle et le XVIII^e siècle.

Les causes *géopolitiques* (disputer à l'Espagne son hégémonie coloniale dans le Nouveau Monde et à l'Angleterre sa présence aux États-Unis et à la Jamaïque, l'existence de la flibuste française dans le bassin des Caraïbes et à la Tortue), *commerciale* (l'expansion violente du capital marchand), *socio-politique* (appauvrissement de la noblesse d'épée par l'état monarchique absolu, chômage d'aventuriers et d'anciens prisonniers) sont à l'origine de la colonisation de la partie occi-

dentale de l'île de Saint-Domingue. Toutes ces causes poussent le premier courant migratoire (le français) à peupler Saint-Domingue.

Toutefois il existe un deuxième courant migratoire: l'africain, amené de force à Saint-Domingue par les colonisateurs, à la faveur de la Traite pratiquée d'abord par les Espagnols depuis le XVI^e siècle. C'est seulement en 1664 que la Compagnie des Indes Occidentales est autorisée officiellement à pratiquer la Traite d'une façon massive et directe pour les Antilles Françaises (De Vaissière 1901: 156). La Traite puise dans des aires sociales et culturelles qui englobent trois principaux groupes ethniques: *Soudanais* (Sénégalais, Peules, Bambaras, Mandingues, etc.), *Guinéens* (Cangas, Caplaous, Nagos, Yorubas, Fonds, Dahomets, Aradas, Ibos, etc.), *Bantous* (Congos, Mousombis, Mondongues, Angoles, Mozambiques, etc.).

C'est le capital marchand, c'est-à-dire, la bourgeoisie financière, commerciale et maritime, et l'état monarchique absolu¹ de Louis XIV (1643-1715) qui créent de toute pièce la formation sociale « coloniale esclavagiste » de Saint-Domingue (1640-1793). Le mode de production colonial esclavagiste principal de Saint-Domingue s'articule au mode de production capitaliste secondaire de la France (1640-1789) par le biais du capital marchand. Cette accumulation primitive du capital (à travers le mercantilisme français), à partir de la Traite et de l'esclavage, donne naissance à une *bourgeoisie nettement industrielle dans les premières villes industrielles de la France, Nantes, Bordeaux, Marseille et La Rochelle qui sont justement des ports coloniaux*. C'est justement la présence du capital marchand, facilitant le crédit aux ex-boucaniers, ex-flibustiers, ex-engagés et aux immigrants français, ex-aventuriers ou nobles d'épée, pour l'achat des terres, manufactures coloniales et esclaves et utilisant la dynamique sociale des relations esclavagistes de travail pour extraire un plus grand excédent économique, c'est, disons-nous, la présence du capital marchand qui fait aboutir à une *surexploitation de la main-d'œuvre servile*. C'est l'auri sacra fames du capital marchand qui, hic et nunc, se sert de l'état monarchique absolu (à travers le colbertisme et l'Administra-

¹ L'état monarchique absolu français aux XVII^e siècle et XVIII^e siècle, c'est l'allié naturel du capital manufacturier en ascension et du capital marchand dans les relations commerciales internationales, à travers la politique économique-financière de Colbert (protectionisme manufacturier et commercial: Le Colbertisme, entre 1664 et 1671) et de ses successeurs à la Surintendance des Bâtiments: Louvois, Terray et Necker (1671-1791).

tion coloniale) pour installer le mode de production «colonial esclavagiste *principal*» et le mode de production mercantile simple (*secondaire*) dans la formation sociale «coloniale esclavagiste» de Saint-Domingue (1640-1793). Que signifie «formation sociale coloniale esclavagiste»? Nous entendons par là une totalité dynamique concrète dont les composantes (le mode de production «colonial esclavagiste» principal et les modes de production secondaires, mercantile simple et la Communauté du Bahocuro²), sont en interaction complexe constante, quoique de naissance non concomitante, de développement inégal et avec dominance du principal sur les autres. *Cette totalité à dominante est une structure ouverte*, c'est-à-dire influencée et organisée, dans ses infrastructure et superstructure, à partir des *œuvres culturelles concrètes de la France* (classe dominante, colons esclavagistes, technique et instruments de production et d'échange, pratiques politiques, juridiques et idéologiques), de l'*Afrique* (classe dominée, force de travail servile, pratiques politiques, juridiques et idéologiques) et de la *conjoncture internationale* (luttres intercolonialistes). Le mode de production principal (colonial esclavagiste) confère sa tonalité à la formation sociale de Saint-Domingue. Nous appelons «mode de production colonial esclavagiste» la relation permanente qui existe: 1 – entre les rapports sociaux de production esclavagiste (maîtres et esclaves) et les «forces productives vivantes» (plantations, manufactures coloniales et force de travail servile). 2 – et entre la production de ces «forces productives vivantes» et la vente de ces matières premières au marché obligatoire et exclusif de la métropole (relation que fixent des lois et des principes du Pacte Colonial). Sur le fondement de cette formation sociale complexe susmentionnée s'édifie et vit (avec une autonomie relative) une superstructure politico-militaire, juridique et idéologique que défend l'Administration coloniale. L'autonomie relative de la superstructure, qui lui permet d'engendrer ses propres lois, jette une forte lumière sur les «contradictions non antagoniques» «entre le *discours colonialiste esclavagiste* (de l'*Administration Coloniale monarchique*) et les *discours autonomiste ou séparatiste esclavagistes des grands planteurs français* et sur les «contradictions antagoniques» entre ces trois types de discours et le discours marron indépendantiste³ (des esclaves révoltés).

² Au moment opportun ces deux modes de productions secondaires sont définis.

³ Le *marron* est l'esclave qui se révolte et s'enfuit de l'«habitation» (plantation, manufacture, hôpital et maison) du maître pour vivre en hors-la-loi dans les montagnes ou dans les villes.

En outre, ces conflits intra-classe et interclasses s'enracinent dans les conditions historiques concrètes (diachronique et synchronique) de développement du capital marchand, lequel capital fait appel en général à des classes différentes (féodale, capitaliste, esclavagiste et servile) pour satisfaire son *auri sacra fames*.

De quoi est composée l'administration Coloniale qui permet la création et la reproduction de la formation sociale coloniale esclavagiste de Saint-Domingue?

Le gouverneur (un militaire noble) et l'intendant (un civil noble en général) assument les charges administratives, aidés qu'ils sont, pour maintenir le statu quo, l'ordre colonial esclavagiste, par une armée d'occupation, des administrateurs provinciaux, des tribunaux militaires et civils et des hôpitaux.;

De son côté, le clergé, comme idéologue du mode de production féodal et du mode de production colonial esclavagiste, participe à l'organisation religieuse de la colonie. La superstructure idéologico-religieuse joue un rôle spécial de conscientisation des esclaves contre le marronnage («Règlements de discipline du Roi pour les nègres adressés aux curés des îles de l'Amérique») (Fouchard 1953: 44 et 152). C'est ici qu'on retrouve l'alliance féodale du trône et de l'autel et celle (coloniale esclavagiste) de l'autel et de l'habitation (les prêtres sont aussi de grands planteurs). Le clergé est chargé aussi par l'Intendant des soins de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse colonisatrice dans les écoles presbytérales (Fouchard 1953: 79).

En somme, l'Administration coloniale et le clergé (la superstructure politico-militaire, juridique, idéologique et religieuse de l'hégémonie marchande et monarchique), à la fois dans leur formulation normative et dans leur relative autonomie superstructurelle, sont un mécanisme primaire de régulation des relations de frontière (conflituelles) entre les grands planteurs, les petits planteurs blancs et les Affranchis noirs et mulâtres (petits planteurs) et entre ces propriétaires et les Esclaves. Telle est la signification de la législation coloniale monarchique médiatisée par l'Administration coloniale et le clergé entre 1666 et 1789. Tel est le fondement de la légitimité et du caractère conservateur de l'Administration coloniale et du clergé. La présence et les fonctions de l'Administration coloniale et du clergé manifestent la dépendance économique, politique, juridique et idéologique de Saint-Domingue vis-à-vis de la France, son statut global

de colonie. En dernière analyse, l'Administration coloniale et le clergé comprennent, comme catégories sociales importantes une classe et ses strates issues du mode de production féodal: *noblesse d'épée*, les gouverneurs, *noblesse de cour*, l'intendant, *noblesse de robe*, certains magistrats, et « *idéologues organiques* » *féodaux*, des prêtres et une *classe coloniale esclavagiste*: grands planteurs blancs, presque tous les magistrats⁴.

Maintenant il nous échet d'analyser les classes et strates sociales qui coexistent et luttent à Saint-Domingue pour essayer de matérialiser trois grands projets sociaux: Autonomie, Séparatisme et Indépendance⁵. À ce niveau, se meuvent dialectiquement les propriétaires terriens et d'esclaves (planteurs), les esclaves, les artisans et les marons. La classe des propriétaires terriens et d'esclaves se subdivise en trois strates (au niveau virtuel, infrastructurel):

- a) les *grands planteurs* blancs (laïcs et religieux)
- b) les *petits planteurs* blancs
- c) et les petits planteurs mulâtres et noirs (les Affranchis)

Les grands planteurs blancs sont des ex-flibustiers ou boucaniers (devenus⁶ habitants), des anciens aventuriers ou des militaires nobles⁷ et des prêtres. De par son origine sociale, un secteur des grands planteurs (laïcs et ex-militaires) tient un discours autonomiste ou séparatiste esclavagiste qui le fait s'affronter à l'Administration coloniale, au clergé (grand propriétaire), aux petits planteurs (blancs et Affranchis), tous farouches « tenants » du discours sur l'ordre colonial esclavagiste.

⁴ « Les tribunaux n'ont de la sorte à intervenir entre un blanc et ses noirs qu'en cas de faits particulièrement graves, meurtres ou trop horribles mutilations. Encore presque tous les magistrats, étant eux-mêmes *colons*, ne prennent-ils que bien rarement l'initiative de poursuites ou la responsabilité d'une condamnation en ces matières ». (De Vaissière 1909: 182-183).

⁵ L'*Autonomie* est la capacité de se gouverner par ses propres lois. C'est une réforme juridique qui nie aussi le Pacte colonial en libéralisant le commerce. Le *Séparatisme* stipule la capacité de se gouverner soi-même et par ses propres lois. C'est une révolution politique, juridique et commerciale qui veut transformer une colonie en une « Manière de dominion ». L'*Indépendance* comprend ce changement politique, juridique et commercial et, le transcendant, veut opérer une mutation de mode de production. C'est une révolution économique-sociale, politique, juridique.

⁶ L'habitant possède une habitation (plantation et manufactures coloniales: indigoterie, sucrerie, cafétérie ou cotonnerie).

⁷ De là l'ordonnance du Roi du 7 novembre 1719 qui interdit la propriété d'une habitation par les nobles d'épée.

vagiste. C'est la Fronde des grands planteurs (laïcs et militaires) (Césaire 1961 : 62), qui accuse deux tendances réformistes nettement marquées. La première est l'Autonomie défendue par l'Assemblée Provinciale du Nord (1789). La seconde est le Séparatisme (L'autonomie poussée à l'extrême) préconisé et maintenu par « l'arme de la dialectique » (Charlier) constitutionnelle de l'Assemblée générale de St-Marc (1790) et par la dialectique des armes des « Pompons Rouges », force armée de cette « Assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue ». Les « Pompons Blancs », formés par les hommes de l'Autorité Coloniale, de l'Assemblée Provinciale Autonomiste du Nord et des petits planteurs (blancs et affranchis), gagnent la victoire sur les « Pompons Rouges ».

Le Pacte Colonial reste inchangé. Les discours autonomiste et séparatiste esclavagistes n'arrivent pas à leur concrétion parce qu'ils ne correspondent ni à l'idéologie dominante (coloniale esclavagiste) ni à l'idéologie marrone (révolutionnaire). Ils sont d'un niveau d'abstraction trop élevé : ils deviennent irréels et marginaux, parce qu'ils essaient de se mettre à contre-courant du mouvement historique essentiel mené par le capital marchand et les Esclaves. Cependant la constitution de ces deux projets s'enracinent dans une *vision anticolonialiste de la classe des grands planteurs*. À travers leurs pratiques de luttes politiques séparatistes, leurs revendications législatives autonomistes, les grands planteurs manifestent clairement leur organisation réelle en classe sociale à vocation d'hégémonie.

Quant aux petits planteurs blancs (petits habitants), ils s'allient toujours politiquement à l'Autorité coloniale esclavagiste de par leur position intermédiaire dans la société civile et de par leur fonction subalterne dans la société politique en comparaison du rôle dominant qu'y jouent les magistrats-grands planteurs. Enfin, les *Affranchis*⁸ noirs et mulâtres (en majorité mulâtres), *petits planteurs*, de par leur origine sociale (servile) et les humiliations et inégalités civiles et politiques qu'ils subissent de la part des blancs à cause de leur provenance ethnique à moitié ou totalement négroïde⁹, de par leur florissante situation économique-financière à la veille de la Révolution

⁸ Ici nous nous référons spécifiquement à la *strate des Affranchis*-petits planteurs étant donné qu'il existe une classe d'Affranchis-artistes dont nous parlons *plus loin*.

⁹ Nous analysons plus loin *l'idéologie de couleur* dans nos considérations sur les Esclaves et les Engagés.

Bourgeoise de 1789¹⁰, les Affranchis, disons-nous, ont tendance naturellement à épouser l'idéologie coloniale esclavagiste dominante.

Cette strate, avant 1789, malgré sa richesse et son haut degré d'éducation et sa qualité d'homme libre reconnue par le Code Noir de 1685, cette strate, affirmons-nous, ne jouit d'aucun droit civil et politique (Dorsainvil 1934: 69). Aussi, imbue de l'idéologie coloniale esclavagiste et fervente partisane des idéaux bourgeois (1789) de justice et d'égalité (pour elle-même)¹¹, s'ingénie-t-elle à réclamer (à Saint-Domingue et en France: 1789-1792), son égalité civile et politique avec les colons blancs¹². Dans cette vision politique narcissique se situent les différents conflits des Affranchis-petits planteurs avec les colons blancs (grands et petits planteurs unis cette fois-ci par les intérêts de classe de type colonialiste). Ces conflits et revendications (Affaire Ogé et Chavannes, Combat de Pernier, Concordat de Damiens, Affaire de la Sainte-Cécile, Siège de Port-au-Prince) s'appuient sur les décrets d'esprits libéral et égalitaire de l'Assemblée Constituante (1789 et 1791) et de l'Assemblée Législative (1792) et font éclore deux organisations politiques autonomes dénommées: «Le Conseil des Représentants de la Commune» (1791) et «Confédération de la Croix-des-Bouquets» (1791).

Par la création des organismes politiques («Conseil des Représentants de la Commune» et «Confédération de la Croix-des-Bouquets»), par la signature d'un traité de paix arrachée manu militari aux colons blancs (Concordat de Damiens) et le siège de Port-au-Prince (1791), les Affranchis-petits planteurs se révèlent une force politique autonome et des interlocuteurs valables dans l'effervescence des luttes antagoniques de classes et des tensions de strates. C'est le commencement d'une polarisation entre les deux groupes ethniques et politiques à la fois de la classe des planteurs: les colonisateurs blancs et les colonisés affranchis noirs et mulâtres. Cette polarisation jouera un rôle efficient progressif et définitif dans l'alliance des Affranchis (*Anciens Libres*) avec les *Nouveaux Libres* (Esclaves libérés en 1793 et Marrons du Bahoruco) en 1802 pour la décolonisation et

¹⁰ Le quart des Esclaves et le tiers des propriétés de Saint-Domingue leur appartiennent en 1789 (Charlier 1954: 20).

¹¹ Ce qui est du narcissisme politique issu de son être social colonial esclavagiste. (Fouchard 1972: 370).

¹² En effet, toute une série d'Ordonnances restrictives et discriminatoires à l'égard des Affranchis, en fait foi. (Fouchard 1972: 77-82).

la constitution d'un état national indépendant connu sous le nom de *l'Empire d'Haïti (1804-1806)*. Nous passons maintenant à considérer les deux types de travailleurs directs: les *Engagés* et les *Esclaves*, dans les *plantations* de cacao, de café, d'indigo, de canne-à-sucre, de coton, dans les *manufactures coloniales*: cafétérias, cotonneries, indigoteries, sucreries et dans les *maisons* et *hôpitaux*. Les *Engagés* (ou trente-six mois)¹³ de 1660 à 1690 s'affirment, dans les *petites indigoteries* et *sucreries*, les cafétérias et les *places-à-tabac*, comme la main-d'œuvre idéale secondée par les esclaves noirs ou mulâtres. Engagés et esclaves vivent dans les mêmes conditions de travail et cohabitent dans les mêmes cases, sans discrimination raciale. À ce moment-là (1640-1700), *l'idéologie de couleur* est absente des relations sociales coloniales esclavagistes. Cependant après 1690 s'opère un *changement radical dans la technique de production*: les *grandes sucreries* prolifèrent et déplacent en importance les *cafétérias*, les *indigoteries*, les *cotonneries*, les *places-à-tabac*.

Ainsi la traite des Esclaves africains s'intensifie après 1690 jusqu'à atteindre, selon le recensement révisé de 1788, le chiffre de 450.000 esclaves à Saint-Domingue, face à 30.000 *colons blancs* et 22.000 *Affranchis*. Cette haute majorité de la population des Esclaves et des Libres (eu égard à une très faible minorité de colons) et la surexploitation de la main-d'œuvre servile de la part du capital marchand¹⁴ conditionnent depuis la fin du XVIII^e siècle l'émergence des idéologies de couleur et de la sécurité coloniale esclavagistes qui se basent sur une panoplie de mesures discriminatoires (contre les Libres) et tortionnaires (contre les Esclaves et plantations considérés comme animaux de labour ou instruments de production). Pour percevoir la *nature réelle des idéologies de couleur et de la sécurité coloniale esclavagiste*, il nous est donc nécessaire de les relier synchro-

¹³ D'origine paysanne, ouvrière ou lumpenprolétarienne (c'est-à-dire aventurier ou ex-prisonnier) l'engagé pour n'avoir pas payé le prix de son passage aux Îles, reste trois ans ou trente-six mois au service du maître moyennant un «pécule de 200 livres de tabac d'abord et plus tard de sucre, en principe payable à la fin du contrat». (Charlier 1954: II). Le contrat terminé, l'engagé devient petit habitant ou artisan.

¹⁴ En plus d'être esclave des plantations et des manufactures, le noir ou le mulâtre doit travailler sa place-à-vivres pour subvenir aux besoins de sa famille et aux siens propres («esclave-ancien-petit-paysan»). Cette coutume presque générale qui consiste à concéder à l'esclave la possession et l'usufruit des instruments de production, (houe, serpe, pioche) et d'un lopin de terre familial, rend presque nul le coût de la reproduction de la force de travail servile et augmente ainsi pour le capital marchand, le montant du surplus créé par les «forces productives vivantes».

niquement l'une à l'autre, c'est-à-dire après 1690. Car c'est dans la matérialité des intérêts économiques croissants, après l'installation massive des grandes sucreries qui nécessitent une main-d'œuvre servile nombreuse, c'est dans la logique de la reproduction des conditions matérielles d'existence du mode de production colonial esclavagiste principal, que se situe la systématisation doctrinaire de *ces deux idées-représentations* du réel social saint-dominguais, de *ces deux attitudes-comportements* (pratiques) face aux colonisés. Ici clairement le *phénomène ethnique* (basé sur des *signes extérieurs simplistes* tels que: couleur de la peau, et des cheveux, odeur, force physique, différence de credo religieux¹⁵ des esclaves et des affranchis) est interprété comme une condition sine qua non d'infériorité et de réficité dans l'intention de cacher sa connexion interne avec *l'essence de la super-exploitation servile et de l'inégalité civile et politique des affranchis*. En dernière analyse, l'idéologie de la sécurité coloniale esclavagiste, pour maintenir le statu quo ante, c'est-à-dire les conditions historiques concrètes du mode de production colonial esclavagiste, qui l'engendre, choisit la «légalité» (Lukacs) de l'idéologie de couleur.

Il nous faut rappeler que la classe des Esclaves se subdivisent en deux strates: 1 – Esclaves à talents: (aristocratie des esclaves): infirmiers, «médecins et vétérinaires marrons» (par la pratique), cuisiniers, boulangers, forgerons, raffineurs, tonneliers, machoquets, charpentiers, tailleurs, violonistes, cochers, orfèvres, maçons, perruquiers, etc. (Fouchard 1953: 48-51). 2 – Esclaves des plantations: fouilleurs, planteurs-sarcleurs, coupeurs, cabrouetiers, commandeurs. *Pour maximiser l'excédent économique*, les planteurs, grands ou petits, font apprendre, par la pratique, aux esclaves les différents arts et métiers pour ne pas faire venir de France une main-d'œuvre artisanale ou technique coûteuse. *Pour réduire le coût de la reproduction de la force servile*, et ainsi maximiser l'excédent économique, les planteurs grands ou petits accordent à l'esclave la possession et l'usufruit d'instruments de production rudimentaires (houe, pioche) et d'un lopin de terre familiale, la place-à-vivre (igname, magnioc, patates, etc.) dont il peut vendre les surplus au marché local. C'est avec leurs économies personnelles, tirées de cette vente, que certains esclaves

¹⁵ Le Vodou est la religion animiste clandestine que professent réellement Esclaves et Affranchis et dont les cérémonies et danses (calendas) sont interdites par l'Administration coloniale laïque et religieuse.

arrivent, après quelques années, à acheter leur liberté de leurs maîtres. Ce «mode de production secondaire» dans l'habitation esclavagiste, nous le dénommons «mode de production mercantile» et l'esclave qui en bénéficie, nous l'appelons: «esclave-ancien-petit-paysan». Par «esclave-ancien-petit-paysan», (par opposition au «nouveau-petit-paysan libre» qui voit le jour en 1793) nous entendons un modeste cultivateur, bien meuble, possesseur et usufruitier d'instruments de production rudimentaires et d'une place-à-vivres que lui concède son maître. Cet «esclave-ancien-petit-paysan» peut vendre le surplus de sa récolte au marché local. La situation économique et juridique de cette classe sociale est ambiguë. L'ambiguïté vient du fait que les groupes ethniques noirs et mulâtres sont assimilés à la nature comme forces productives au profit de leurs maîtres du lundi au samedi après-midi, perdant ainsi leur entité humaine et que simultanément ils sont des «anciens-petits-paysans» qui retrouvent et conquièrent leur humanité en travaillant et en transformant la nature pour eux-mêmes et leurs familles. Alors leur réification cesse dans cette pratique de travail libre. Ils redeviennent hommes pour eux-mêmes, bien que le mode de production colonial esclavagiste ne les reconnaisse pas comme tels. C'est alors que s'établit, d'abord dans les deux pratiques différentes de vie productive des noirs et mulâtres asservis et, ensuite dans leur conscience, une dialectique permanente entre leur réification et leur humanisation, entre le travail servile et le travail libre.

De cette production ambivalente naît, dans le réseau complexe des catégories sociales, cette classe spécifique que nous dénommons «ancien-petit-paysan» qui, par ses pratiques de vie productives contradictoires, commence dans le concret à se rappeler sa vie libre en Afrique avant sa capture, à s'humaniser et à développer toute une logique marronne (empoisonnements des maîtres, avortements criminels, révoltes sporadiques, marronnage)... Cependant il se produit toute une psychose de terreur et un processus de réification. Le discours colonial esclavagiste, depuis l'achat des esclaves aux courtiers en Afrique jusqu'à leur établissement et leur fonctionnement comme force de travail servile à Saint-Domingue, utilise des éléments matériels et spirituels de coercition et de persuasion, à l'égard de ces Africains transplantés. Cette logique coercitive et persuasive se rencontre dans le carcan en Afrique, les chaînes de fer, les tortures et châtements inhumains contre les révoltes aussi bien dans les bateaux

négriers qu'à Saint-Domingue¹⁶, le baptême chrétien, le Catéchisme colonial et l'absence du syllabaire (Fouchard 1953: 1-3 et 27-67).

Le discours colonial esclavagiste, en postulant la réification systématique de l'esclave noir ou mulâtre, énonce ex cathedra un jugement de valeur sans appel dont les deux termes (deux équations) résument la réalité coloniale:

- 1 - Civilisation occidentale et chrétienne = Civilisation tout court.
- 2 - Civilisations africaines et païennes = Sauvagerie¹⁷.

À partir de cette réification et de cette mystification organisées matériellement et spirituellement se construit *l'être social réel et des colonisateurs* (administrateurs, grands et petits planteurs, clergé, armée d'occupation) *et des colonisés* (esclaves et affranchis noirs et mulâtres, marrons), lequel être social se cristallise dans les pratiques sociales, politiques, juridiques et idéologiques de ces classes et strates sociales en conflit.

D'une part, les colonisateurs se re-connaissent comme les civilisés par excellence et « veulent » se définir ainsi par rapport aux colonisés qu'ils regardent comme des sauvages et orchestrent toute une série de mesures tortionnaires (d'où leur « sauvagerie ») contre les Esclaves et discriminatoires contre les Affranchis noirs et mulâtres au nom des idéologies de couleur et de la sécurité coloniale esclavagiste¹⁸.

D'autre part, les colonisés, par le processus dialectique d'intériorisation et de rejet de leur situation d'infériorisés, tentent de se montrer selon leur position de classe, non comme des sauvages, mais comme des égaux et des civilisés en adoptant les schèmes culturels français par leur intégration sociale consciente (*Les Affranchis noirs et mulâtres*)¹⁹, ou en créant une société communautaire tribale de type

¹⁶ À titre d'illustration nous citons les cas suivants: « on verse sur les plaies du piment, du sel, du citron, de la chaux vive; on jette des esclaves vivants dans des fours ou sur des bûchers, on « remplit » quelques-uns de poudre comme des « bombardes » pour les faire crever à l'aide d'une mèche: cela s'appelle « brûler un peu de poudre au cul d'un nègre »; on brûle avec des tisons ardents les « parties honteuses » des femmes, on mutile des oreilles, une jambe ou les parties viriles » (De Vaissière 1909: 91-93). Toutes ces scènes se déroulent toujours en présence des autres esclaves de l'habitation.

¹⁷ Dans la dialectique des relations entre colonisateurs et colonisés, entre maîtres et esclaves, l'être social des deux groupes est réification et mystification.

¹⁸ Des Affranchis savent cacher des marrons dans leurs habitations.

¹⁹ De là toutes leurs revendications narcissiques pour leur égalité civile et politique avec les colonisateurs blancs.;

africain²⁰: la Communauté des *Marrons noirs et mulâtres du Bahoruco* (1785). En somme, le discours colonial esclavagiste, quoiqu'hégémonique jusqu'en 1791 est toujours contesté et par les Planteurs et par les Esclaves, selon leurs intérêts particuliers de classe. Mais la plus grande contestation (pour être la plus complète) est toujours orchestrée par les Esclaves, les instruments de production doués de volonté et de conscience et imbus d'expériences de communauté tribale, de religion animiste et de guerres inter-tribales, d'organisations en bandes aguerries, etc... *Le Marronnage*²¹ est la forme supérieure de contestation des Esclaves de Saint-Domingue. Le *Discours Marron*, de par ses caractéristiques religieuse, tribale libertaire et indépendantiste, expression achevée de la culture des instruments de production doués de conscience et de volonté, est tenu et par les *esclaves à talents* et *par les esclaves des plantations* (Fouchard 1972: 179-291) et, ce, depuis 1679 (où *Padrejean se propose d'égorger tous les blancs du Nord-Ouest* en passant par 1740-1758 où le grand marron François Macandal a l'intention d'empoisonner tous les blancs de la Colonie (Fouchard 1972: 490-492)) jusqu'à la reconnaissance officielle de la «Communauté des Marrons du Bahoruco» (1785)²². Alors que la formation coloniale esclavagiste de Saint-Domingue offre à l'esclave trois possibilités: *rester esclave toute sa vie*, devenir libre, c'est-à-dire *artisan ou propriétaire d'esclaves* et de *terre*, les *Marrons du Bahoruco*²³ choisissent une quatrième voie qui est la reconstruction dans les montagnes, d'une *Communauté de subsistance de type tribal*, officiellement reconnue en 1785.

²⁰ Les marrons vivent «en cultivant d'immenses champs de bananiers, d'ignames et de patates» (Fouchard 1972: 517) et en pratiquant la chasse et la cueillette. Il ne faut pas oublier que la chasse et la cueillette sont les activités de certains boucaniers jusqu'au début du XVIII^e siècle.

²¹ *Par extension*, le terme de marronnage peut s'appliquer à la pratique illégale de la médecine, de la médecine vétérinaire et à l'apprentissage clandestin de l'art de lire et d'écrire, par les Esclaves, selon l'historien Fouchard dans son intéressant ouvrage intitulé: «Les Marrons du Syllabaire».

²² *Le Traité de Paix* est signé le 28 mai 1785, par le chef des Marrons, Santyague et les autorités espagnole et française. (Charlier 1954: 29).

²³ Inutile de rappeler que le *Marronnage*, de par sa *nature indépendantiste et guerrière* (les marrons réfugiés dans les montagnes en descendent pour opérer des razzias dans les «habitations»), constitue un sérieux danger pour l'ordre colonial esclavagiste et est combattu par des *moyens militaires* (battues constantes de la Maréchaussée et de la Milice dans les montagnes), *tortionnaires légaux* (contre les captifs) et *idéologiques* (le *Catéchisme colonial qui promet l'enfer*, la damnation éternelle aux Marrons, s'ils ne font pas pénitence pour ce péché mortel). (Fouchard 1953: 44).

En somme, les « Marrons de la Communauté du Bahoruco » se reconnaissent (et c'est pour eux une donnée préalable à leur fuite) comme membres d'une tribu et non comme ex-esclaves. Et l'organisation sociale de leur Communauté reflète, globalement²⁴, les caractéristiques essentielles de la tribu (basées typiquement sur la relation organique entre la cosmogonie et la société humaine). C'est cette identification tribale permanente qui conduit certains marrons à continuer à vivre jusqu'en 1860 (56 ans après l'indépendance nationale) dans les montagnes du Bahoruco!

Enfin, un *autre mode de production secondaire libre* c'est l'*artisanat* des Ex-Esclaves. C'est cette *classe secondaire des Affranchis-artisans* qui se trouve plus près économiquement et idéologiquement des Esclaves et qui, dans la Grande Révolte des Esclaves de 1791, est d'un inestimable secours par leurs informations et soutiens militaires. (Quelques-uns appartiennent à la milice, à l'armée ou la maréchaussée). À partir de 1791 jusqu'en 1804 *cette classe* constitue les « intellectuels organiques » (Gramsci) des Esclaves en armes ou en rébellion sourde.»

Toutes les *conditions objectives* (surexploitation, réification) et *subjectives* (empoisonnement, avortements criminels pour sauver la progéniture de l'enfer de l'esclavage, égorgements, Marronnage sous toutes ses formes) sont données pour la gestation, la naissance, l'explosion et la continuité de la situation révolutionnaire de 1791 dont le ferment idéologico-religieux est le Serment du Bois-Caïman prononcé au cours d'une Cérémonie Vodouesque présidée par le grand-prêtre et chef marron Boukman, selon la tradition des « nations » (ethnies) africaines. Boukman est secondé par Jean-François et Biassou. C'est par l'interpellation religieuse et ethnique²⁵ que les leaders de la Grande Révolte galvanisent dans la conscience « assujettie » les sentiments de la liberté et de l'indépendance matérialisés depuis 1785 dans la « Communauté du Bahoruco ». Cette interpellation religieuse et ethnique est efficace et adéquate parce que les esclaves transplantés (groupe majoritaire), quoique baptisés chrétiennement du nom de

²⁴ Il manque des données empiriques détaillées sur cette Communauté.

²⁵ Le chant de guerre est dirigé contre le dieu des blancs : ... « Le Dieu des blancs commande le crime, le nôtre sollicite des bienfaits. Mais ce Dieu qui est si bon (le nôtre) nous ordonne la vengeance. Il va conduire nos bras et nous donner l'assistance. Brisez l'image du dieu des blancs qui a soif de nos larmes. Écoutez en nous-mêmes l'appel de la liberté. » (Price-Mars 1928: 42).

leurs maîtres et forcés à recevoir les sacrements catholiques, conservent, pratiquement leurs croyances animistes africaines dans les cérémonies interdites et clandestines du Vodou et se font appeler, entre eux, par *leur nom d'initiés africains* (Savine 1911 : 93). Cette habitude générale de garder le nom africain renvoie à la signification humanisante et religieuse du nom de l'initié africain : le *Nommo*, qui est eau et feu, semence et paroles unis, transforme un nouveau-né en un être vivant complet, une personnalité, un Muntu, par la prononciation et l'imposition du nom effectuées rituellement par le sorcier ou le grand-prêtre africain... (Jahn 1963 : 170-172). C'est ce Nommo qui se manifeste et incite les Esclaves à la Révolte, à la poursuite de leur Liberté, à travers les *paroles rituelles de Boukman qui sont forces naturelles et vitale et action*.

Les Esclaves Révoltés et Armés jusqu'en 1793 ont *comme modèle* un État Communautaire Indépendant et *comme désir* : le retour à l'Afrique ancestrale, qu'ils cristallisent dans la mort même (croyance créée et alimentée par les chefs marrons dans la conscience de la masse servile passionnée de liberté).

Au nom du Serment du Bois-Caïman scellé par le rite du « Pacte du Sang »²⁶, au nom de leurs civilisations séculaires dont les archétypes puissants sont l'Égypte²⁷, l'Éthiopie, le Soudan, le Dahomey, au nom de leurs dieux ancestraux tutélaires, et contre les idéologies de couleur et de la sécurité coloniale esclavagiste, contre le Catéchisme colonial mystificateur et leur réification, les instruments de production serviles se révoltent et crient leur droit le plus naturel, celui de leur « homonicité ». Le *Verbalisme* égyptien, soudanais, guinéen et bantou devient *Action* Révolutionnaire Humanisante. Le

²⁶ Le rite du « Pacte du Sang » (il est question du *sang d'un gros porc égorgé* par le grand-prêtre du Vodou, Boukman, et bu par toute l'assistance en signe de fidélité à la cause de la liberté, lors de la Cérémonie de la nuit du 14 août 1791), ce rite est encore en vigueur dans les religions animistes du Dahomey et du Togo (Deschamps 1971 : 58).

²⁷ L'*historien grec Hérodote d'Halicarnasse*, (484-406 av. C.), témoin oculaire, dans son « Histoire (595-475 av. C.) », affirme que « les égyptiens ont la peau noire et les cheveux crépus ». Il est à noter, en passant, que dans le Bas Empire Égyptien (715-332 av. C.) apparaît la XXV^e dynastie éthiopienne qui réunit les royaumes de Kush et d'Égypte. Ici nous n'avons pas le temps de citer en détails l'intéressante étude historique de Sir Léonard Wooley qui écrit que « le langage du peuple égyptien possède, spécialement dans le vocabulaire, des éléments sémitiques combinés aux éléments chamitiques natifs « et que » pour comprendre l'histoire de la civilisation égyptienne, il est essentiel de tenir compte de l'histoire du Soudan, la terre de Kush » (Sir Léonard Wooley 1968 : 435 et 483).

Nommo²⁸ qui est eau et feu, semence et parole unis, devient Incantation à la Liberté. La *Grande Révolte des Esclaves de 1791 à 1793*, c'est la crise de possession la plus humaine et la plus humanisante que connaisse l'histoire de l'humanité, c'est le «chevauchement» des Esclaves par leurs dieux (loas), la crise de possession de ces groupes ethniques transplantés dans l'enfer de Saint-Domingue, damnés pour avoir la peau noire ou métisse et qui réclament la reconnaissance de leur hominisation antédiluvienne et de leurs civilisations séculaires, leur droit à la liberté. C'est la guerre la plus humaine et la plus humanisante et la plus émouvante que connaisse l'histoire de l'humanité, celle de ces groupes ethniques qui luttent contre leur réification et au nom de leurs civilisations séculaires méconnues et/ou inconnues.

La Grande Révolte des Esclaves de 1791 à 1793 dans le Nord, l'Ouest et le Sud, n'est pas fille de la Révolution Bourgeoise Française de 1789. En effet, *d'une part* elle est l'apogée normale des formes de contestation diverses que nous constatons depuis la fin du XVII^e siècle (empoisonnements, avortements, marronnage). *D'autre part*, l'Assemblée constituante de 1789 et 1791 et l'Assemblée Législative (Décret de Mars 1792), nous le rappelons, ne veulent pas abolir l'esclavage dans les Colonies françaises. *En outre* la *Première Commission Civile à Saint-Domingue* (novembre 1791 – avril 1792) a la simple et vaine mission de *rétablir la paix!* Enfin face à l'échec de la Première Commission, la Deuxième Commission civile²⁹ a comme unique devoir celui d'appliquer le décret de mars 1792 sanctionné par le roi en avril 1792 et qui stipule la réélection des Assemblées Coloniales et des municipalités et l'admission au vote des affranchis, noirs et mulâtres. Donc la Deuxième Commission vient ratifier l'égalité civile et politique des Affranchis avec les colons français. Ce qui provoque une résistance de ces derniers alliés aux gouverneurs *d'Esparbès* et *Galbaud*, contre les Commissaires civils.

Deux autres faits viennent entraver l'accomplissement de la mission de la Deuxième Commission Civile qui possède le pouvoir suprême à Saint-Domingue: l'occupation militaire (août 1793) par l'Espagne des villes du Nord (Vallière, le Trou, le Fort-Dauphin, la

²⁸ Nous observons curieusement une analogie sémantique entre le *Nomo-égyptien*, division territoriale sacrée de la VI^e dynastie (2190-2050 av. C.), et le *Nommo des Dogon* de l'Afrique Occidentale et entre le *Muntu des bantous* et le *Montou, dieu des thébains* (2050-1780 av. C.).

²⁹ Composée de Sonthonax, Polvérel et Ailhaud.

Grande-Rivière du Nord, Ouanaminthe, la Marmelade, Emery, Plaisance, Gonaïves, Limbé, le Borgne) et l'intervention militaire de l'Angleterre à Jérémie (Sud) et au Môle Saint-Nicolas (Nord), respectivement les 20 et 22 septembre 1793. En présence de l'animosité des colons français, de la défection d'une partie de l'armée d'occupation (sous les ordres de d'Esparbès et de Galbaud), et de l'intervention hispano-anglaise de certaines villes du Nord et du Sud les Commissaires civils Sonthonax et Polvérel sont forcés, pour triompher, d'une part, de recourir à l'aide des Affranchis contre d'Esparbès, à celle des Marrons armés du Nord contre Galbaud en promettant la liberté à ces derniers³⁰ et, d'autre part, de proclamer la liberté générale de tous les Esclaves de Saint-Domingue, afin de disposer, dans la *conjoncture* de cette guerre intercolonialiste, d'une armée nombreuse de Nouveaux Libres déjà Marrons en grande partie, pour résister à l'Angleterre et à l'Espagne. C'est ainsi que Sonthonax le 29 août 1793 (dans le Nord) et Polvérel le 21 septembre 1793 (dans l'Ouest), le 9 octobre 1793 (dans le Sud), promulgent les Décrets de la Libération Générale des Esclaves de Saint-Domingue.

Après la promulgation des arrêtés d'Affranchissement Général des Commissaires Civils, Sonthonax et Polvérel, les *Anciens Libres* des Paroisses de Saint-Marc, des Verrettes et de la Petite Rivière de l'Artibonite réalisent une coalition naturelle, de par la communauté d'intérêts économiques, avec les Colons français esclavagistes, et publient un manifeste contraire à la cause de la libération de la main-d'œuvre servile, lequel manifeste s'intitule: « Résistance à l'oppression » (13 novembre 1793).

Une analyse succincte des *Règlements de culture* de Sonthonax et de Polvérel nous montre la restructuration³¹ des rapports sociaux de production qui préside au nouveau développement des forces produc-

³⁰ Nous rappelons que d'Esparbès et Galbaud sont des généraux gouverneurs de tendance aristocratique noble et partisans farouches des planteurs esclavagistes. D'ailleurs Galbaud est héritier d'une grande habitation de Saint-Domingue...

³¹ En résumé, l'appareil répressif (juridico-politique) colonialiste (métropolitain), pour reproduire le Système Colonial et subsister et « s'adapter » aux attaques répétées et des Affranchis et des Marrons de la Liberté et de l'Indépendance, cet appareil est obligé de renouveler à la fois les rapports sociaux de production qui deviennent tributaires de 1793 à 1804 et le statut civico-politique des Anciens et Nouveaux Libres qui deviennent tous citoyens: *les uns*, citoyens propriétaires, artisans ou officiers (Anciens Libres), *les autres*, citoyens métayers, métayers-nouveaux-petits-paysans ou fermiers, ou soldats (Nouveaux Libres).

tives basé sur le travail libre (quoique surveillé de près et par le conducteur de l'habitation et par l'inspecteur militaire général de la province; la peine la plus sévère est la «perte d'une partie ou de la totalité des «salaires» (sic)).

De 1793 à 1804 les relations sociales de production se déroulent telles qu'elles sont mentionnées dans les Règlements de culture. Cependant les cultivateurs sont réduits à la portion congrue, étant donné qu'ils s'intéressent aux vivres de leurs lopins de terres familiaux et très peu aux denrées des plantations (Debien 1962: 144). La *sucrierie périclité*: la roulaison n'atteint pas le quart de ce qu'elle est dans les années moyennes. Toutefois les caféières, qui demandent un travail moins dur et moins régulier, ne connaissent pas les mêmes crises de sous production.

C'est en 1801 que le gouverneur à vie de Saint-Domingue, le général noir Toussaint-Louverture, représentant des Nouveaux Libres, par la promulgation de la Constitution de 1801, et par la pratique de nouveaux règlements de culture sévères, arrive à réhausser l'éclat de l'économie de Saint-Domingue. Le règne de la culture renaît et prospère. (Laurent 1949: 259).

L'article 16 de la Constitution de 1801 dit que «chaque cultivateur ou ouvrier libre est membre de la famille et proportionnaire dans les revenus». Ce système de «colonat partiaire» (métayage), initié par les Règlements de culture de 1793 et maintenu en 1801, est à l'origine de ce que nous dénommons «mode de production colonial tributaire»³².

Par mode de production colonial tributaire nous entendons une structure intégrée par la relation:

1 – entre les rapports sociaux de production (métayage) et le niveau de développement des forces productives saint-dominguaises (relation que créent et fixent, entre 1793 et 1804, les Règlements de culture de 1793 et la Constitution de 1801 (instance juridico-politique)).

³² Le concept «tributaire» s'inspire de la belle étude de Samir Amin intitulée: «Sociétés précapitalistes et capitalisme» (Éditions Anthropos, Paris, 1978, pp. 285-287). Nous entendons par «tribut» une contrainte extra-économique qu'exercent et fixent les Règlements de culture de 1793 et de la Constitution de 1801 (instance juridico-politique) et qui oblige les Nouveaux Libres-Cultivateurs à travailler un certain nombre de jours et d'heures sur les habitations de leurs anciens maîtres moyennant la réception du tiers ou du quart des revenus (métayage).

2 – et entre la production des matières premières (coton, indigo, sucre brut ou semi-raffiné, café, etc...) et leur vente exclusive à la métropole, selon le Pacte Colonial.

Cette classe des *Nouveaux Libres cultivateurs (métayers)* comprend deux strates telles que :

a) *Métayers à talents* des manufactures coloniales (tonneliers, conducteurs des travaux sucriers, etc...).

b) *Métayers des plantations* ou cultivateurs proprement dits.

Alors que les Règlements de culture de 1793 de Sonthonax et de Polvérel concrétisent le *discours colonialiste tributaire de l'Administration républicaine, civile, la Constitution de 1801* tient et soutient le *Discours Séparatiste tributaire des Nouveaux Libres* (Métayers) et de leur strate privilégiée (fermiers : cultivateurs et officiers noirs et mulâtres de l'armée française).

En ce qui concerne les planteurs, cette classe sociale est composée des strates suivantes :

i) les grands planteurs français (l'oligarchie foncière) : laïcs ou religieux.

ii) les petits planteurs : français et anciens libres (noirs et mulâtres).

Nous venons de voir plus haut que ces deux strates prononcent le même *Discours Colonial esclavagiste en 1793* (dans *leur manifeste: Résistance à l'oppression*). Mais, au cours de la *Guerre du Sud*, (1799) qui oppose les généraux indigènes, *Toussaint et Rigaud*, les grands et petits planteurs français se rangent du côté des *Nouveaux Libres* (représentés par Toussaint) contre la strate privilégiée des *Anciens Libres* (Symbolisée par Rigaud). « La guerre civile du Sud fut une entreprise de la réaction intérieure (les anciens colons et les prêtres) et de la réaction extérieure (les gouvernements anglais et nord-américain, les anciens colons à l'extérieur), qui manœuvrèrent savamment et réussirent à opposer dans une lutte à mort les anciens libres et la couche privilégiée des nouveaux libres : les colons et les prêtres entendent recouvrer, au moins en partie, leur ancienne prépondérance tandis que l'Angleterre et les États-Unis du Nord visent à l'Indépendance de Saint-Domingue ». (Charlier 1954 : 132). En somme, le « mode de production colonial tributaire » est formé par deux grandes classes sociales (avec leurs strates respectives) : les *Planteurs* et les

métayers. Quant aux *modes de production secondaires*, ils restent inchangés (pour les mêmes raisons que nous signalons plus haut):

- i) Petite production mercantile (à cause de l'auri sacra fames du capital marchand).
- ii) Communauté des Marrons du Bahoruco (à cause de l'identification ethnico-tribale des Marrons de la Liberté).

La *petite production mercantile*, de par la transformation du statut juridique de l'esclave en homme libre, en métayer, donne naissance à une *classe sociale hybride*: les «métayers-nouveaux petits paysans» qui se changent déjà, dans certains cas, en «métayers-fermiers». Pour sa part, la *Communauté du Bahoruco* demeure irréductible jusqu'en 1802, date à laquelle *certaines de ses membres s'allient* à l'armée indigène de Libération nationale. En dernière analyse, il est à remarquer que la superstructure juridico-politique (*l'Administration coloniale*), entre 1793 et 1804, ne change pas essentiellement, eu égard à l'autorité suprême des Commissaires civils et à la réforme introduite par la Constitution de 1801.

Un bilan rapide des événements³³ qui déchirent la société saint-domingoise, nous amène à considérer le projet social séparatiste de Toussaint-Louverture. Le projet s'articule autour d'une série de tactiques (traité secret signé entre Toussaint et l'Angleterre pour des rapports amicaux et commerciaux entre la Jamaïque et Saint-Domingue, accord Adams-Toussaint pour la reprise des relations commerciales entre Saint-Domingue et les États-Unis d'Amérique³⁴), de mesures politiques (l'occupation de l'Est, le rappel des colons émigrés, l'Affaire Moyse, la Guerre civile du Sud) et de mesures juridico-politiques (la Constitution de 1801³⁵).

L'échec du Projet social Séparatiste des Nouveaux Libres représentés par Toussaint, vient du fait que, d'une part, il n'est pas appuyé ni par les planteurs (colons et anciens libres), ni par les troupes régulières d'occupation (bien entraînées) ni par les bandes de marrons armés et bien aguerris et que d'autre part, la coalition des bourgeois financières, maritime et marchande avec l'empire de Napoléon

³³ Il nous faut ajouter, en passant, que les Espagnols et les Anglais évacuent Saint-Domingue respectivement en 1795 et en 1798.

³⁴ Ces relations commerciales *inaugurent* la tentative d'intégration économique latino-américaine, en pleine période «colonialiste»...

³⁵ C'est le premier essai historique du «dominion».

Bonaparte facilite, en 1802, pour rétablir l'esclavage et restaurer le Pacte colonial violé, «la plus formidable expédition coloniale que la France ait jamais tentée: quatre-vingt six vaisseaux de guerre portant vingt-deux mille soldats» (Dorsainvil 1934: 130). En juin 1802, Toussaint est déporté en France³⁶.

Après la déportation de Toussaint-Louverture en France (1802), les appareils répressifs de l'état colonial tributaire, (armées d'occupation et de l'expédition de 1802, milice, maréchaussée tribunaux), dans le but de rétablir l'esclavage et sous les ordres des généraux de l'empire napoléonien, Leclerc et Rochambeau, les appareils répressifs de l'état saint-domingois, disons-nous, commencent à procéder au désarmement général des Nouveaux Libres soldats ou officiers³⁷ et institutionnalisent un régime de terreur³⁸ non seulement contre les Marrons de la Communauté du Bahoruco ou organisés en bandes, mais encore contre les strates privilégiées³⁹ des Anciens et Nouveaux libres (officiers métayers-fermiers ou propriétaires et civils propriétaires fonciers). La tentative de désarmement général et le régime de terreur, commandés par les intérêts colonialistes esclavagistes des bourgeoisies financière, maritime et marchande en alliance avec l'empire napoléonien, entraînent deux conséquences sociales immédiates: l'*insurrection armée de métayers* qui, au lieu de remettre leurs fusils, vont grossir les bandes de marrons du Nord, de l'Ouest et du sud⁴⁰ et l'*alliance indissoluble des strates privilégiées des Anciens et Nouveaux Libres avec les métayers et marrons irréductibles*, laquelle alliance de

³⁶ En posant les pieds sur le bateau qui doit l'amener en France, il prononce ces paroles prophétiques que l'histoire retient: «En me renversant, on n'a abattu à Saint-Domingue que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs, il poussera par les racines parce qu'elles sont profondes et nombreuses». (Dorsainvil 1934: 142-143).

³⁷ *En 1796 Sonthonax* qui fait partie de la troisième Commission Civile, en distribuant 30,000 fusils aux métayers (c'est l'origine de l'armée indigène), leur dit: «Voici votre liberté. Celui qui vous enlèvera ce fusil voudra vous rendre esclaves» (Dorsainvil 1934: 143).

³⁸ Fusillades, pendants, noyades, asphyxie par le soufre dans la cale des navires, mise en pièces de marrons par des chiens dressés, tel est le commencement du «*Dies irae*» chanté par les défenseurs de *la civilisation occidentale chrétienne*, les tenants du *Discours Colonial esclavagiste!*

³⁹ Comme ces strates privilégiées, de jour en jour, accaparent plus de pouvoir réel, économique et politico-militaire, depuis l'expérience séparatiste de Toussaint-Louverture, il faut les annihiler.

⁴⁰ Quelques noms de chefs de bandes d'insurgés sont retenus par l'histoire: Scylla, Sans-Souci, Petit Noël Prieur, Yayou, Romain, dans le *Nord*: Courjolles, Larose, Conflans, Lafortune, Lamour Dérance, dans l'*Ouest*, Goman, Janvier Thomas, Jean Parnier, Gilles Bénech, dans le *Sud* (Dorsainvil 1934: 144).

classes et strates sociales conduit à la constitution de l'armée indigène de décolonisation et, après des luttes et victoires répétées, à la création par les armes de l'unique état d'ex-esclaves indépendant connu dans l'histoire universelle, le 1^{er} janvier 1804.

Au lendemain de l'indépendance nationale, étant donné que le mode de production principal demeure le tributaire et que les biens meubles et immeubles des colons français appartiennent à la nation haïtienne⁴¹, selon les Constitutions de 1805 et de 1806, la conservation de l'Indépendance nationale et le problème agraire sont les grandes questions à résoudre par les gouvernements impérial de Dessalines, républicain libéral de Pétion, royal du Nord de Christophe et républicain de Boyer, entre 1804 et 1835⁴².

Nous jetons un coup d'œil rapide sur les appareils répressifs (juridico-politiques) d'état installés entre 1804 et 1835 et qui sont les instruments réels de décolonisation, de restructuration et d'organisation de la société civile et politique haïtienne. *La première question* à résoudre, à savoir la *conservation de l'Indépendance nationale* est abordée d'une façon analogue par tous les gouvernements précités sauf par celui de Boyer. En effet, les appareils répressifs d'état (pouvoirs exécutif militaire, législatif, judiciaire militaire, armée)⁴³, sous l'empire de Dessalines, (1804-1806) la république de Pétion (1804-1820) et le royaume de Christophe, (1807-1820), la république de Boyer (1820-1843)⁴⁴, les appareils répressifs d'état appliquent deux mesures de protection de la jeune nation indépendante: l'*une*, stratégico-militaire, la construction de forteresses ou forts⁴⁵ et l'état d'alerte perpétuel et l'*autre*, commerciale et diplomatique, en faveur des États-Unis d'Amérique et de l'Angleterre⁴⁶, ce dernier devrait

⁴¹ Les colons français, sauf les prêtres et les techniciens, sont exterminés par l'armée indigène de libération entre mars et avril 1804 et beaucoup de leurs habitations sont brûlées.

⁴² Après l'assassinat de Dessalines (1806), entre 1807-1820 se produit une scission entre le Nord gouverné par Christophe et l'Ouest et le Sud commandés par Pétion. En 1820 Boyer devient président du pays à la mort de Pétion et de Christophe.

⁴³ La maréchaussée et la milice coloniales disparaissent.

⁴⁴ Sous l'empire de Dessalines il n'existe pas de noblesse comme telle: Jacques I^{er} est le « seul noble » et les appareils répressifs d'état sont de type républicain. Alors que le Royaume de Christophe (Henri I^{er}) est féodal dans son infrastructure économique et sa superstructure politique, juridique et idéologique.

⁴⁵ C'est l'origine historique de la célèbre *Citadelle Laferrière* du roi Henri I^{er}.

⁴⁶ L'Angleterre vend à Haïti des armes, des munitions, des toiles, des vivres et reçoit en échange les denrées du pays avec une réduction de 50 pour cent sous Dessa-

obtenir de la France la reconnaissance officielle de l'Indépendance d'Haïti. Cependant Boyer en 1825 accepte l'ordonnance de Charles X qui exige le paiement de 150 millions de francs pour dédommager les colons émigrés ou absentéistes (échappés au massacre de 1804) et qui accorde une « franchise douanière » de 50 pour cent à la France dans ses relations commerciales avec Haïti. Telles sont les conditions dans lesquelles la France reconnaît officiellement l'Indépendance d'Haïti⁴⁷. L'acquittement de cette *lourde dette de l'Indépendance* et le *problème agraire* sont les deux *impedimenta* majeurs à la construction économique de la jeune nation au XIX^e siècle. La *deuxième grande question* à résoudre par les appareils répressifs d'état précités, à savoir l'appropriation de la terre, requiert une analyse préalable des classes et strates sociales en présence, au lendemain de l'Indépendance nationale, pour pouvoir typifier les mesures agraires socialement et idéologiquement et déterminer à quels groupes sociaux elles profitent. L'extermination physique des derniers colons français, l'expropriation et la nationalisation de leurs biens meubles et immeubles laissent, entre 1804-1835, la *formation nationale tributaire* (et *féodale, entre 1807-1820*) haïtienne intégrée par trois modes de production avec leurs classes et strates correspondantes :

- i) le « mode de production national tributaire principal »⁴⁸ dont les classes sociales indigènes fondamentales (et virtuelles) avec leurs strates sont :
 - a) *Grands et petits Propriétaires fonciers*, les privilégiés des des Anciens et Nouveaux Libres.
 - b) *Métayers*: 1) Métayers à talents. 2) Métayers des plantations (les deux strates peuvent être aussi métayers-fermiers).
- ii) les *modes de production secondaires* (au niveau national):
 - a) mode de production féodal du Nord (entre 1807 et 1820) dont les classes et strates virtuelles sont :

lines, de 10 à 5 pour cent sous Pétion et de 12 à 7 pour cent même sous Boyer jusqu'en 1825.

⁴⁷ Cette acceptation de Boyer est toujours critiquée par tous les historiens haïtiens, parce que l'Indépendance d'Haïti depuis 1804 et surtout en 1825 est un fait...

⁴⁸ La caractéristique « *national* » signale tout simplement l'existence du libre-échange entre Haïti et d'autres nations, donc l'élimination du Pacte Colonial, de l'Administration Coloniale. Il s'agit ici d'une économie dont la production est autocentrée, intravertie et dont les classes sociales virtuelles sont nationales.

- 1) *Seigneur féodaux: Noblesse*: noblesse d'épée, de cour, de robe, et *Clergé*.
 - 2) *Serfs* (paysans attachés à la glèbe). Ce mode de production féodal (principal dans le Nord et secondaire ou périphérique au niveau national) coexiste avec le mode de production mercantile simple dans le *Nord*.
- b) *Petite production mercantile simple* dont les artisans et les «*petits paysans indépendants*» (nouvelle classe sociale née à la fin de 1805)⁴⁹ (Moral 1961: 28).
- c) *Communauté du Bahoruco*, commandée par Lafortune en 1810, selon Fouchard (1972: 517), et dont la classe marronne existe jusqu'en 1860 (Fouchard 1972: 517) et la *Communauté du Grand-Doco* (1805-1819) dirigée par Goman⁵⁰.

Au terme de notre investigation sur les classes et strates sociales entre 1804 et 1835, nous sommes en droit de nous demander quelle politique agraire suivent les gouvernements de Dessalines, de Pétion, de Christophe et de Boyer, pour solutionner concrètement le problème de l'appropriation des terres abandonnées par les colons français et nationalisées par l'état haïtien. À ce niveau, nous arrivons à décoder des lois agraires deux grands Discours qui nous renvoient aux intérêts et pratiques des classes et strates en conflit: 1 – le *Discours Révolutionnaire Agraire* tenu par le gouvernement de Dessalines, et qui représente les intérêts et pratiques des petits paysans indépendants et les paysans sans terre («*lumpenpaysannerie*»). 2 – et le *Discours Réformiste Agraire* prononcé par les gouvernements de Pétion, Christophe et Boyer, en faveur des grands propriétaires fonciers.

En premier lieu, le Discours Révolutionnaire Paysan du gouvernement de Dessalines⁵¹ qui manifeste à nouveau le conflit inter-classes

⁴⁹ Ces *petits paysans indépendants* s'installent sur un lopin de terre public et deviennent les possesseurs et les usufruitiers *de fait* de ce lopin et de leurs instruments de production rudimentaires (serpe, houe, pioche). Cette «*attitude illégale*» provient de la pratique coloniale de production autonome de l'esclave-ancien-petit-paysan et du métayer-nouveau-petit-paysan que nous considérons plus haut.

⁵⁰ *Goman* divise les Marrons en deux groupes: les militaires et les cultivateurs (Père Adrien: 35-36).

⁵¹ *Dessalines*, un jour, face aux réclamations d'héritage de vastes habitations de leurs pères français, de la part des Affranchis mulâtres, s'écrie: «*Et les noirs dont les pères sont en Afrique, ils n'auront donc rien*» (Dorsainvil 1934: 178).

entre les Anciens Libres (propriétaires fonciers) et les Nouveaux Libres (métayers, petits paysans indépendants ou paysans sans terre), le *Discours Révolutionnaire Agraire*, disons-nous, se matérialise dans *l'arrêté du 7 février 1804* annulant les «ventes ou donations, soit de meubles, soit d'immeubles, faites par des personnes immigrées en faveur de celles restées dans le pays depuis la prise d'armes de l'armée indigène», le *décret du 24 juillet 1805* sur la vérification générale des titres de propriété et surtout le *décret du 1^{er} septembre 1806* sur le contrôle de la validité des actes de cession de propriété. (Moral 1961 : 29). Ce Discours vaut à Dessalines son assassinat perpétré par les strates privilégiées (propriétaires latifundiaires) des Anciens et Nouveaux Libres. En *deuxième lieu*, le gouvernement monarchique de Christophe tient, pour la première fois dans l'histoire d'Haïti, le *Discours Réformiste Féodal* (Édit Royal du 8 avril 1811) qui asservit les métayers (donc les transforme en serfs ou fermiers féodaux). Ce discours se concrétise dans la loi spécifique sur la culture (133 articles du Code Henri) qui régleme minutieusement les rapports entre les grands feudataires, dignitaires du royaume, les fermiers et les serfs, et qui reprend le principe portionnaire de 1793. En *troisième lieu*, le *Discours Réformiste Agraire* du gouvernement de Pétion se pratique dans quatre lois de *Réforme Agraire* : avril 1807, décembre 1809, octobre 1811 et avril 1814.

Le Code Rural de Boyer procède à des distributions de terre pour renforcer la grande exploitation et ainsi empêche l'accès de nouveaux paysans à la propriété terrienne.

En somme, l'idéologie dominante, exprimée dans ce Code Rural et dans la « société politique » installée par Boyer entre 1818 et 1843, est tributaire, conservatrice et rétrograde. En témoignent l'impossibilité pour les nombreux paysans sans terre d'accéder à la propriété terrienne (loi de 1826), et les dispositions légales 2 et 3 du Code Rural. Cependant une bouffée de libéralisme économique (venue des nations capitalistes triomphantes et hégémoniques dans les relations commerciales internationales) touche le Code dans sa disposition 1 qui stipule une « association contractuelle ». Cette apparente contradiction entre la superstructure juridique moderne (*métayage et fermage, appliqués pour la première fois en 1835, sous forme de contrat*) et les relations sociales de production tributaire marque la velléité de l'insertion de l'économie tributaire haïtienne (insertion non consommée, s'il en fût) dans le mode de production capitaliste déjà dominant

en Europe. Car «l'institutionnalisation générale de la propriété privée et du contrat est le pilier de la révolution industrielle» capitaliste (Parsons 1973: 83).

En dernière instance, les *Discours Réformiste Féodal* (christophien), *Réformiste Agraire* (pétioniste), *Réformiste Agraire* (caporalisme agraire boyériste), provoquent, en leurs temps et lieu, le «marronnage» de certains métayers mécontents, respectivement, dans le Nord, l'Ouest (Lafortune), et le Sud (Goman). En somme, le *Marronnage* est une forme permanente, supérieure de contestation et de lutte contre tout type de discours oppresseur, dépersonnalisant ou réifiant, depuis 1679 avec le noir Padrejean jusqu'en 1860 avec les derniers rebelles de la Citadelle du Bahoruco.

RÉSULTAT

Au terme de notre investigation sur la *formation sociale de Saint-Domingue-Haïti* (1640-1835), nous arrivons à énoncer les thèses suivantes :

- i) *Thèse principale*: La praxis de la lutte et de l'alliance des classes et strates sociales à Saint-Domingue – Haïti (1640-1835) est le facteur dynamique majeur endogène qui, joint à d'autres facteurs exogènes comme la lutte intercolonialiste, entraîne la transformation du mode de production colonial esclavagiste en mode de production colonial tributaire et celle du mode de production colonial tributaire en mode de production national tributaire (et féodal).
- ii) *Thèses secondaires*: 1 – Ce sont les idéologies de couleur et de la sécurité coloniale esclavagiste, nées de la prédominance des grandes sucreries et de la prolifération correspondante de la main-d'œuvre servile, ce sont, disons-nous, ces idéologies qui jettent les assises de la réification servile et contribuent à une certaine cohésion du corps social saint-dominguais entre 1690 et 1793 (voire au-delà, jusqu'en 1804, en ce qui concerne *spécifiquement* les idéologies de couleur et de la sécurité coloniale). 2 – Les différentes institutionnalisations et/ou légitimations des Discours: colonial esclavagiste, marron indépendantiste, autonomiste esclavagiste, séparatiste esclavagiste, colonial tributaire, séparatiste tributaire, national tributaire (ou régional féodal), révolutionnaire paysan,

réformiste féodal, réformiste agraire et leurs contradictions antagoniques ou non antagoniques symbolisent le type et le degré d'organisation et de constitution réelle des classes et strates sociales. 3 – Ce sont les formes diverses de contestation et de lutte des marrons de tout genre, des esclaves-anciens-petits-paysans devenus marrons, des métayers-nouveaux-petits-paysans devenus marrons, ce sont, disons-nous, ces formes revendicatrices qui tracent en lettres de sang et de feu la « voie ethnico-religieuse »⁵² de la Liberté et de l'Indépendance !

RÉFÉRENCES

- ADRIEN, Révérend Père
 « *Histoire d'Haïti (1804-1915)* », (Cours de Philo, Petit Séminaire Collège Saint-Maritail, Port-aux-Prince, sans date).
- ALLARD, Paul
 1894 « *Esclaves, serfs et mainmortables* », Éditions Sanard et Derangeon, Paris.
- AMIN, Samir
 1978 « *Sociétés précapitalistes et capitalisme* », Éditions Anthropos, Paris.
- CÉSAIRE, Aimé
 1962 « *Toussaint-Louverture* », Éditions Présence Africaine, Paris.
- CHARLIER, Étienne Danton
 1954 « *Aperçu sur la formation ethnique de la nation haïtienne* », Éditions Les Presses Libres, Port-au-Prince.
- DEBIEN, Gabriel
 1962 « *Plantations et esclaves à Saint-Domingue* », Éditions de l'Université de Dakar.
- DESCHAMPS, Hubert
 1971 « *Las religiones del Africa negra* », Editorial Universitaria de Buenos-Aires.
- DE VAISSIÈRE
 1909 « *Saint-Domingue (La société et la vie créoles sous l'Ancien Régime) (1629-1789)* », Librairie Académique, Paris.
- DORSAINVIL, Dr. J. C.
 1934 « *Manuel d'Histoire d'Haïti* », Éditions Frères de l'Instruction Chrétienne, Port-au-Prince.

⁵² Ici nous rendons hommage aux bandes de Marrons de Sans-Souci qui, en 1803, selon l'historien Thomas Madiou, « combattent comme en Afrique, divisés par tribus, précédés de leurs sorciers et des emblèmes » de leurs croyances religieuses. (Cité par Fouchard 1972: 549).

FOUCHARD, Jean

1953 «*Les Marrons du Syllabaire*», Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince.

1972 «*Les Marrons de la Liberté*», Éditions de l'École, Paris.

GRIAULE, MERCIER *et alii*

1959 «*Mundos africanos (Estudios sobre las ideas cosmologicas y los valores sociales de algunos pueblos de Africa)*», Fondo de Cultura Economica, México-Buenos-Aires.

HABERMAS, Jürgen

1979 «*Connaissance et intérêt*», Gallimard, Paris.

ISAMBERT *et alii*

1826- «*Recueil général des Anciennes Loix françaises*, Tomes XIX-XXVIII, Éditeur

1830 Belin-Leprieur, Paris.

JAHN, Janheinz

1963 «*Muntu: Las culturas néoafricanas*», Fondo de cultura económica, México-Buenos-Aires.

KOSIK, Karel

1967 «*Dialectica de lo concreto*», Editorial Grjalbo, México, D.F.

LAURENT, Gérard Mentor

1949 «*Coup d'œil sur la politique de Toussaint-Louverture*», Éditions Henri Deschamps, Port-au-Prince.

MORAL, Paul

1961 «*Le paysan haïtien (Étude sur la vie rurale en Haïti)*», Éditions G. P. Maisonneuve et Larose, Paris.

PARSONS, Talcott

1970 «*Le système des sociétés modernes*», Éditions Dunod, Paris.

PRICE-MARS, Dr. Jean

1928 «*Ainsi parla l'Oncle*», Édition de Compiègne, Paris.

SAINT-MÉRY, MOREAU de

1958 «*Description... de la partie française de Saint-Domingue*», Librairie Larose, Paris.

SAVINE, Albert

1911 «*Saint-Domingue à la veille de la Révolution*», Éditeur Louis-Michaud, Paris.

VINAS, Ismaël

1974 «*Las revoluciones obreras, campesinas y burguesas*» Editor Granica, Buenos-Aires.

WOOLLEY, Sir Leonard

1968 «*Historia de la humanidad: Desarrollo cultural y científico*», Editorial Sudamericana, UNESCO, Buenos-Aires.